

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 31  
représentés : 3  
pour : 34  
abstentions : 0  
contre : 0

**OBJET : Fonds de concours à verser à la Communauté  
d'Agglomération – Investissement Eclairage public**

L'An deux mille quatorze, le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, A.M. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

|              |   |             |
|--------------|---|-------------|
| JM. GASSELIN | à | M. FAYE     |
| P. BUCHET    | à | G. MERGY    |
| D. BEKIARI   | à | S. CICERONE |

**Absents excusés :** J. N'GALLE-EBOA

L.e Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Annie SOMMIER est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5216-5,

Considérant la nécessité de participer à hauteur de 50 % des investissements nets réalisés sur le territoire de Fontenay-aux-Roses par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine dans le cadre de sa compétence relative à l'éclairage public,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** Au vu de la réalisation des investissements d'éclairage public en 2014 qui se décline financièrement comme suit :

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Réalisé                    | 1 632 607.42 € |
| FCTVA                      | 256 959.32 €   |
| Subventions                | - 198 011.00 € |
| Total recettes             | 58 948.32 €    |
| Solde net                  | 1 573 659.10 € |
| Fonds de concours à verser | 786 829.55 €   |

Il est donc proposé de verser un fonds de concours d'investissement de 50% soit 786 829.55 € euros à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- M. le Président de la Communauté d'agglomération Sud de Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire par délégation



**Christian BIGRET**  
**1<sup>er</sup> Maire-Adjoint**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 02/01/2015  
Publication/Affichage le 05/01/2015  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services autorisé

P/ Bernard LAURENT

L'agent autorisé